**REGDOC-1.2.3, *Guide de présentation d’une demande de permis : Permis de préparation de l’emplacement d’un dépôt géologique en profondeur***

**Résumé du webinaire**

**Introduction**

La CCSN a préparé un projet de document d’application de la réglementation, le REGDOC-1.2.3, *Guide de présentation d’une demande de permis : Permis de préparation de l’emplacement d’un dépôt géologique en profondeur*, afin de préciser les exigences et l’orientation relatives à la préparation d’une demande de permis pour la préparation de l’emplacement d’un dépôt géologique en profondeur (DGP).

Le REGDOC-1.2.3 est affiché aux fins de consultation publique sur le site [Parlons sûreté nucléaire](https://parlonssuretenucleaire.ca/regdoc-1-2-3-guide-de-presentation-d-une-demande-de-permis-permis-de-preparation-de-l-emplacement-d-un-depot-geologique-en-profondeur), du 22 février au 23 mai 2023. Dans le cadre des activités de mobilisation de la CCSN avec les parties intéressées, la CCSN a présenté un webinaire public en anglais le 22 mars 2023, de 18 h 30 à 20 h (HAE).

Remarque : Le webinaire en français, cédulé le 29 mars 2023, a été annulé en raison de la faible demande.

**Commentaires**

La présentation de 30 minutes sur le REGDOC-1.2.3 a été suivie d’une période de questions d’une heure. Les questions reçues se regroupaient sous cinq thèmes : information citée en référence dans le REGDOC, conception matérielle, caractérisation de l’emplacement, analyse de la sûreté et processus d’autorisation.

*Information citée en référence dans le REGDOC*

Les participants ont posé des questions sur l’information citée en référence dans le REGDOC ou utilisée pour créer le REGDOC-1.2.3. Cela comprenait l’utilisation de références internationales, comme les documents de l’Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et différentes pratiques internationales, comme le dépôt de déchets nucléaires de Yucca Mountain aux États-Unis.

Certains participants souhaitaient en apprendre davantage sur le caractère exécutoire d’un document d’application de la réglementation par rapport à une norme du Groupe CSA. Une question a également été posée concernant d’autres guides de présentation d’une demande de permis pour la préparation d’un emplacement de la CCSN publiés sous forme de REGDOC.

*Conception matérielle*

La conception matérielle est un autre sujet qui a été abordé lors de la période de questions du webinaire. Plusieurs questions ont été soulevées au sujet de l’exigence d’une zone d’exclusion pour un DGP et de la réglementation en vigueur concernant la distance de la zone tampon. Les participants souhaitaient une zone d’exclusion explicitement définie plutôt que ce qui est exigé, à savoir une zone d’exclusion possible, en fonction de l’application.

*Caractérisation de l’emplacement*

La caractérisation de l’emplacement a également été abordée au cours de la séance. Certains participants souhaitaient connaître le rôle que jouera la CCSN en vue de déterminer le caractère adéquat d’un site proposé pour une installation de DGP, ainsi que de la zone environnante, en se basant sur les renseignements recueillis pour la caractérisation de l’emplacement. Des questions ont également été posées sur la route d’accès et l’éventuelle pollution sonore due à la construction.

*Analyse de la sûreté*

La différence entre un dossier de sûreté complet et la démonstration du caractère adéquat de l’installation pendant tout son cycle de vie a suscité de l’intérêt.

*Processus d’autorisation*

Enfin, en ce qui concerne le processus d’autorisation, un participant a posé une question sur l’étape du permis d’abandon et sur la surveillance et le contrôle réglementaires exercés par la CCSN pendant cette période.

**Conclusion**

La CCSN tiendra compte de tous les commentaires reçus pendant la période de consultation avant de soumettre le REGDOC-1.2.3 à la Commission pour qu’elle prenne une décision.